

PSC1 : PREMIERS SECOURS CITOYENS (Anciennement PSC1)



PRÉ REQUIS

Toute personne de plus de 10 ans

DURÉE

7 heures réparties sur 1 journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS

5 à 10 personnes max par groupe

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignement réalisé conformément aux référentiels de l'ANPS
- Matériel de simulation comprenant un défibrillateur de formation et des mannequins RCP avec accessoires
- Livret PSC anciennement PSC1
- Formation effectuée par un formateur PSC diplômé et à jour de sa formation continue

VALIDATION

- Évaluation continue durant le stage
- Délivrance d'un certificat de compétences PSC

LE PROGRAMME

- ✓ **La prévention des accidents de la vie courante** : l'identification des risques et situations dangereuses
- ✓ **La protection** : la protection, les dégagements d'urgence, le signal d'alerte aux populations
- ✓ **L'alerte**
- ✓ **La victime s'étouffe** : la désobstruction des voies aériennes, l'obstruction partielle des voies aériennes
- ✓ **La victime saigne abondamment** : la compression locale, le garrot, le saignement par la bouche, le nez ou autre.
- ✓ **La victime se plaint après un traumatisme** : la plaie simple, la plaie grave, la brûlure, les brûlures particulières, le traumatisme du dos du cou et/ou de la tête, le traumatisme de membre
- ✓ **La victime se plaint d'un malaise**
- ✓ **La victime est inconsciente** : la position latérale de sécurité
- ✓ **La victime ne respire pas** : la réanimation cardio-pulmonaire, le défibrillateur automatique externe
- ✓ **Synthèse et évaluation**

OBJECTIFS

- ✓ Assurer une protection immédiate adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes en danger
- ✓ Assure la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- ✓ Agir immédiatement face à une personne : victime d'une obstruction des voies aériennes, victime d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque, avec ou sans défibrillateur, victime d'un malaise, victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau

UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER

Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)

Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : contact@udps95.fr - Site internet : <http://udps95.fr>

Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024

